

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 décembre 2023

OBJET : Missions et prestations d'analyse de projet ENR avec le SYADEN - « Cœur de Piège »

L'An deux mille vingt trois
Le vingt-et-un décembre,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle des fêtes sur la commune de Lafage,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 13 décembre 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA, Claude IZARD, Gilles PORTE.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Aurélien PASSEMAR, Michel PUJOL, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Thierry CADENAT à André Viola, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Magali FRECHENGUES à Francis ANDRIEU, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER, Éric MISSE à Jérôme DARFEUILLE, Roselyne RIOS à André CATHALA, Florence SCIAU à Alain ROUQUET

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu les statuts de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère,
 Vu les statuts du Syndicat audois d'énergie (SYADEN,)
 Considérant le besoin de la communauté de communes en termes d'accompagnement technique,

Dans le cadre du projet « cœur de piège », il est proposé au conseil communautaire d'approuver deux conventions avec le SYADEN et d'autoriser le Président à engager les dépenses correspondantes et signer tout document relatif à cette affaire.

La première convention porte sur une mission d'analyse d'opportunité pour mettre en avant le potentiel photovoltaïque en toiture, en ombrière ainsi que le mode de chauffage qui serait le plus approprié (eau et énergie),

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire l'intérêt de s'engager dans une démarche durable et d'économie d'énergie en faveur du patrimoine intercommunal nommé ci-dessous :

Nom du Bâtiment à étudier	Type de EnR à étudier par le SYADEN dans l'analyse d'opportunité ENR TH	Adresse	Nom du référent technique gestionnaire du site et coordonnées
<i>Projet de construction « Cœur de Piège »</i>	ENR BOIS : <input type="checkbox"/> ENR GEOTHERMIQUE : <input checked="" type="checkbox"/> ENR SOLAIRE THERMIQUE : <input checked="" type="checkbox"/>	GAJA LA SELVE	Nom : AZAM Prénom : FANNY

L'analyse d'opportunité « ENR TH » est une mission qui accompagne les EPCI dans toute la démarche d'un projet de chaufferie soit d'eau chaude solaire, de géothermie ou de production bois voir un mixe de ces systèmes quand cela est possible sur un ou plusieurs bâtiments. Cette mission comprend une réunion de démarrage avec la collectivité : compréhension du projet, visite du ou des bâtiments, récupération des informations (factures d'énergies, plans...) ainsi que la remise d'un rapport d'étude technique et financier, présenté lors d'une réunion de restitution à la collectivité.

Si la collectivité souhaite réaliser son projet le SYADEN accompagne alors l'EPIC durant toutes les étapes de son projet des demandes de subventions jusqu'à sa réalisation et le suivi de l'exploitation.

Une convention, engageant le SYADEN auprès de la communauté de communes et décrivant précisément la mission est jointe à cette délibération.

A noter que cette prestation est réalisée gratuitement par le SYADEN.

La deuxième convention pour étudier les solutions et opportunités ENR thermique pour un coût total de 2750€.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Il précise que le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires, conformément à la délibération n°2016-12 du 18 février 2016, décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables.

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20231221-D202312_10-DE

Le SYADEN propose un service de Conseil en Energies Renouvelables par délibération n°2016-12 du Comité Syndical, en date du 18 février 2016. Les modalités ont

L'analyse d'opportunité d'énergies renouvelables (ENR) est un service sur 1 an qui accompagne la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les analyses techniques, administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 2750 € pour une durée de 1 an.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité, après en avoir délibéré,

-DECIDE d'adhérer à la mission d'analyse d'opportunité bois-énergie du SYADEN pour le projet suivant :(ANALYSE DU MODE CHAUFFAGE ENERGIE ET EAU du futur bâtiment intercommunal « Cœur de Piège »

DECIDE de l'adhésion à la prestation d'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) du SYADEN, pour le projet éolien / photovoltaïque au sol / photovoltaïque en toiture / hydraulique situé notamment sur le lieu du futur bâtiment intercommunal « Cœur de Piège »

-AUTORISE le SYADEN à accéder au besoin aux données de la structure et de suivre les consommations,

-DESIGNE M. / Mme AZAM fanny en qualité de référent de la commune pour le suivi du projet « ENR-TH » et pour le suivi de la mission d'analyse d'opportunité ENR Electrique ;

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions d'engagement correspondantes avec le SYADEN.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président


André VIOLA.

Le secrétaire de séance


Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 28/12/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 03/01/2024

Le Président

André VIOLA

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20231221-D202312_10-DE

